



***METTONS LA SÉCURITÉ À SA PLACE!***

**AVIS SUR LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ  
ET LES JEUNES MONTRÉALAIS  
DANS L'ESPACE PUBLIC**

---

**SYNTHÈSE**

Mai 2009

Le fait d'être et de se sentir en sécurité a son importance dans la vie quotidienne de tout un chacun et constitue un élément essentiel à la qualité d'un milieu de vie. Montréal est considérée comme une ville sécuritaire. Elle se classe notamment au 22<sup>e</sup> rang mondial en matière de sécurité des personnes et parmi les cinq villes les plus sûres sur le territoire nord-américain (Quality of Living Global City Rankings – Mercer Survey, 2008). Malgré cela, qu'elle soit réelle ou perçue, l'insécurité demeure un thème récurrent dans le discours des Montréalais.

Cet avis s'intéresse à la place singulière que semblent occuper les jeunes au sein du thème de la sécurité des espaces publics<sup>1</sup>, en étant à la fois source et victimes d'insécurité. Il tente à cet égard d'apporter des éléments de compréhension et de réponse à cette problématique, en s'évertuant à faire la part entre ce qui est du domaine de la perception et celui de la réalité. Pour ce faire, le CjM a fait appel à l'expertise de plusieurs intervenants en la matière. L'avis s'appuie également sur les résultats d'un sondage réalisé auprès de 1 022 jeunes âgés de 12 à 30 ans et sur l'analyse des commentaires d'environ 180 personnes reçus lors des trois séances de consultation publique itinérantes réalisées à l'intention des jeunes, conjointement avec la Commission du conseil d'agglomération sur la sécurité publique.

Le présent document résume les grandes lignes et énonce les cinq grands axes de recommandations de l'avis *Mettons la sécurité à sa place!* du Conseil jeunesse de Montréal.

---

<sup>1</sup> On entend ici par « espace public » les trottoirs, les rues et ruelles, les places et parcs, les transports en commun ou encore les terrains de stationnement.

## LES JEUNES, SOURCE D'INSÉCURITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC MONTRÉALAIS

Alors que les tendances récentes de la criminalité à Montréal démentent l'image d'une jeunesse délinquante, les jeunes, plus particulièrement les attroupements de jeunes, apparaissent constituer, à des degrés divers, une source d'insécurité dans les espaces publics montréalais. Avec un taux de criminalité de 30 % inférieur à celui de 1991 (5 958 pour 100 000 habitants), Montréal se place en 2007 sous la moyenne canadienne (6 984 pour 100 000 habitants) et au 5<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines de recensement (RMR) canadiennes de 500 000 habitants et plus ayant le plus bas taux de criminalité au pays (Statistique Canada, 2008). En matière de criminalité chez les jeunes, c'est-à-dire ceux âgés de 12 à 17 ans, Montréal affiche un taux (approximativement 3 750 pour 100 000 jeunes) inférieur à la moyenne canadienne (6 885 pour 100 000 jeunes) et à la moyenne québécoise (3 765 pour 100 000 jeunes). En fait, la RMR de Montréal affiche un taux de délinquance juvénile inférieur à celui de toutes les autres RMR du pays, à l'exception de la RMR de Québec (Perreault, Savoie et Bédard, 2008). Les tendances de la criminalité chez les jeunes suivent donc celle observée, c'est-à-dire une tendance générale à la baisse.

Le risque réel d'être victime d'un crime, commis notamment par un jeune, est donc bien moins grand qu'il y a une vingtaine d'années. Malgré tout, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) fait le constat dans ses bilans annuels que la perception des Montréalais sur la présence de la criminalité n'a pas changé. Autrement dit, la criminalité diminue, mais ce fait semble avoir peu d'influence sur le sentiment de sécurité des Montréalais. L'insécurité associée aux jeunes dans l'espace public en est un exemple.

D'après les intervenants locaux consultés, la principale voire l'unique raison qui expliquerait l'insécurité que suscite la présence de jeunes dans l'espace public chez certains citoyens est le fait de leurs attroupements. Leur simple présence dans les lieux publics, leur oisiveté apparente, même leurs comportements désinvoltes semblent être perçus comme une vague menace, et ce, tant par la population en général que par les jeunes eux-mêmes. Sans pour autant nier le comportement délinquant de certains jeunes et groupes de jeunes, cette perception, qui ne date pas d'hier, semble aujourd'hui exacerbée par de nouvelles réalités urbaines comme l'individualisme moderne, le contexte multiculturel, la logique de fonctionnement des médias et l'image des jeunes qu'ils véhiculent, le phénomène des gangs de rue, etc.

On observe toutefois des différences entre les arrondissements. Pour certains, il ne semble pas y avoir d'insécurité liée aux jeunes en tant que tels dans leurs espaces publics, alors que pour d'autres, une réelle insécurité peut être perçue et vécue. À l'intérieur même des arrondissements où les jeunes constitueraient une source d'insécurité dans l'espace public, ce sentiment serait plus marqué dans certains quartiers ou secteurs que d'autres.

Face à un tel contexte où se mêlent réalité et perception impliquant diverses catégories de la population, la réponse municipale se doit de rassurer les citoyens insécurisés sans toutefois stigmatiser un groupe dont seule une minorité cause réellement problème. Or, certaines actions municipales, en intervenant sur tous les jeunes confondus, apparaissent affecter une part des jeunes Montréalais à un tel point qu'au ressentiment, s'adjoint un sentiment d'insécurité à l'égard des personnes en autorité.

## **LES JEUNES, VICTIMES D'INSÉCURITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC MONTRÉALAIS**

La Ville de Montréal (Ville-centre, SPVM et les arrondissements) et ses partenaires interviennent par différentes approches en matière de sécurité urbaine : la prévention situationnelle, la prévention par le développement social et la répression. Toutefois, le mode d'intervention qui a un véritable effet sur le sentiment de sécurité est celui du développement social, entre autres par le développement d'activités qui visent une meilleure cohésion sociale; pourtant, il s'agit du moins répandu. À titre d'exemples, la réappropriation et l'animation des espaces publics, le rapprochement et les interactions entre citoyens, et entre les citoyens et la ville en font partie.

En réponse aux demandes de sécurité des citoyens face aux attroupements de jeunes, l'action municipale, commune à l'ensemble des arrondissements, en est d'abord une à la faveur d'une surveillance policière accrue dans les espaces publics jugés problématiques.

Cette mesure préventive a certes des effets positifs sur le sentiment de sécurité des citoyens dans ces lieux publics, tout comme sur la commission d'actes répréhensibles. Toutefois, celle-ci a également, dans certains cas, un effet pervers, surtout à l'égard des jeunes. En effet, pour certains jeunes Montréalais, l'espace public constitue leur lieu de vie ou encore un des rares lieux leur permettant de socialiser, de se retrouver entre pairs. Cela est le cas des jeunes de la rue. Il peut l'être aussi pour des jeunes vivant dans des secteurs denses de la ville où l'espace privé est restreint. Ces jeunes peuvent donc être poussés à « prendre » ce type d'espace sur l'espace public. Aussi, leur présence régulière dans ces espaces, tout comme éventuellement leurs comportements – qui ne seraient pas si dérangeants s'ils se faisaient dans un espace privé – font en sorte qu'ils sont particulièrement sujets à réprimandes. Ils peuvent l'être d'autant plus si cette présence policière accrue s'accompagne d'un renforcement de la réglementation municipale relative aux incivilités. Ces « jeunes éléments perturbateurs », dès lors exclus des espaces publics ciblés par cette réglementation, tendront forcément à se trouver d'autres lieux publics où se regrouper.

Dans un tel contexte, cette mesure préventive n'apparaît plus aussi favorable à l'amélioration du sentiment de sécurité des citoyens, puisque non seulement elle les conforte dans leur perception à l'égard des jeunes, tous confondus, mais aussi ne fait que déplacer le problème. Ce type d'initiatives tend ainsi non seulement à étiqueter davantage les jeunes comme source de trouble et d'insécurité, mais aussi à leur lancer le message « qu'on ne veut pas d'eux, qu'on ne veut pas les voir », leur projetant une image négative d'eux-mêmes, et ce, qu'ils aient fait quelque chose de répréhensible ou non.

Une telle action municipale peut en outre susciter un ressentiment chez certains jeunes face aux pouvoirs publics, particulièrement au répondant de première ligne qu'est la police. Un tel ressentiment peut notamment s'accroître si ces jeunes se sentent ciblés par une présence policière accrue et s'ils sont en outre l'objet de contraventions abusives.

Le sondage en fait notamment état :

- Plus de la moitié des répondants au sondage (57,7 %) ont été témoins d'une situation où une personne en autorité est intervenue auprès de jeunes parce qu'ils pouvaient nuire à la sécurité du voisinage, dont 32,9 % plusieurs fois.
- Dans la majorité des cas dont les répondants ont été témoins ou dans lesquels ils étaient impliqués, près de la moitié (48,1 %) ont considéré que l'intervention de la personne en autorité était justifiée, contrairement à 25,4 % des répondants.
- On n'a noté à cet égard aucune différence notable entre les jeunes femmes et les jeunes hommes consultés ni entre les tranches d'âge. En revanche, les jeunes répondants issus des minorités visibles étaient moins nombreux à considérer justifiée l'intervention de la personne en autorité (36 %), comparativement à ceux issus des minorités ethniques (41,5 %) ou encore à ceux ne faisant partie d'aucune minorité (57,3 %).

Il apparaît donc qu'une bonne part des répondants au sondage semble ne pas sentir ou percevoir de préjudices dans le cas d'agissements de personnes en autorité avec des jeunes. Il demeure que cela est le cas pour certains jeunes, particulièrement pour ceux issus des minorités visibles.

Pour le citoyen insécurisé, outre le message qu'envoie la Ville par sa réglementation, la manière dont les personnes en autorité, comme la police, agissent face aux attroupements de jeunes — notamment pour garantir le respect de cette réglementation — a son importance car elle tendra aussi à conforter ou non le sentiment que le citoyen a face aux groupes de jeunes. S'il s'agit d'une attitude méfiante, ceci ne peut que justifier quelque peu la perception que porte le citoyen insécurisé pour ces jeunes. Autant dire qu'une telle réponse aux demandes de sécurité des citoyens tend également à faire perdre tout contact avec les jeunes.

Fort heureusement, dans la plupart des arrondissements, surtout ceux où les problématiques socio-urbaines sont vives, des efforts sont parallèlement déployés pour éviter le plus possible qu'un tel ressentiment s'installe ou perdure chez les jeunes. Les actions préventives ciblant les jeunes comme source d'insécurité semblent toutefois ne pas arriver réellement à pallier les effets des interventions prises au profit des citoyens insécurisés par les attroupements de jeunes, puisque des jeunes en sont affectés, notamment dans leur propre sentiment de sécurité dans l'espace public.

Au-delà de l'impact induit par l'insécurité de certains citoyens sur certains jeunes, le sondage et les consultations publiques ont par ailleurs mis en évidence d'autres facteurs intervenant sur le sentiment de sécurité des jeunes Montréalais dans l'espace public : les possibilités de recours, la propreté, l'éclairage, l'aménagement, l'animation et la fréquentation des espaces publics par des personnes de tout âge, tout comme le respect mutuel entre usagers de l'espace public ont particulièrement été évoqués.

Bien que, près des trois quarts des jeunes Montréalais considèrent leur ville et leur quartier de résidence sécuritaires, leur sentiment face à certains lieux publics est tout autre. Les ruelles sont apparues être l'espace public où les jeunes Montréalais consultés se sentaient le plus exposés au danger (pour 40,2 % des répondants), suivies des parcs (15,1 %) et du réseau de transport en commun (12,1 %). Les raisons pour lesquelles ils ne s'y sentent généralement pas en sécurité ont été en premier lieu :

- le peu d'éclairage dans ces lieux publics le soir (pour 57,7 % des répondants);
- d'éventuelles rencontres dans ces lieux publics avec des individus sous l'effet de l'alcool, de drogue (pour 57,6 % des répondants);
- le peu de gens présents dans ces lieux publics le soir (pour 55,1 % des répondants);
- et d'éventuelles rencontres dans ces lieux publics avec des gangs de rue (pour 52,9 % des répondants).

Aux raisons évoquées dans le sondage, dont la plupart ont aussi été mentionnées au cours des consultations publiques, les expériences de victimisation des jeunes consultés dans ces lieux publics sont également ressorties de manière importante :

- Dans le cas des jeunes Montréalais consultés dans le cadre du sondage, près du tiers des répondants (250, soit 30,5 %) ont dit avoir déjà été victime ou témoin d'actes criminels dans les lieux publics qu'ils ont mentionnés.
- Parmi ces 250 répondants, 194 ont en l'occurrence été victimes d'actes criminels dans les lieux publics qu'ils ont mentionnés, soit 77,6 %.
- Des jeunes participant aux consultations publiques ont également témoigné de la violence qu'il peut y avoir entre jeunes, au quotidien.

Le SPVM a en outre observé que *« pour les deux sexes, le risque d'être victime d'un acte violent augmente rapidement dès l'âge de 12 ans, avant d'atteindre son sommet à 18 ans. À partir de 19 ans, on observe une diminution graduelle des risques et une certaine stabilité au cours de la trentaine, avant de redescendre de nouveau dès 40 ans »* (D'Elia, 2009 : 8). La probabilité d'être victimisé apparaît relativement semblable chez les deux sexes, sauf dans le cas des agressions sexuelles où le risque de victimisation est plus élevé chez les jeunes femmes. Les adolescentes âgées de 12 à 18 ans semblent être les plus susceptibles d'être agressées sexuellement, ce risque diminuant ensuite drastiquement (D'Elia, 2009 : 9).

Concernant la présence des policiers dans les lieux publics où les répondants jugent être le plus exposés au danger, 64,4 % d'entre eux ont estimé que ces derniers étaient peu ou n'étaient pas présents dans ces lieux. Ceci a tendance pour plus de deux répondants sur cinq (42,9 %) à les insécuriser. Pour ceux qui, au contraire, ont considéré qu'ils étaient très ou assez présents, ceci a tendance pour 41,9 % d'entre eux à les rassurer. On observe toutefois une petite part de répondants (12,4%) qui ont mentionné être insécurisés par leur présence, soit parce qu'elle signifiait que le danger était latent, soit parce qu'ils avaient peur d'en être la cible.

En somme, il apparaît que le sentiment d'insécurité des jeunes à l'égard de certains lieux publics — les ruelles, les parcs et le réseau de transport en commun — est entre autres « nourri » par le risque de victimisation dont ils peuvent faire l'objet et dont ils sont particulièrement sujets par rapport aux autres tranches d'âge. Aussi, peut-on dire que les jeunes sont, en ce sens, victimes d'insécurité dans l'espace public montréalais. Ceci est particulièrement le cas pour ceux affectés par les réponses municipales apportées à l'insécurité que certains citoyens vivent à l'égard des jeunes. Certains jeunes apparaissent notamment plus touchés que d'autres par tous ces facteurs insécurisants :

- les jeunes femmes;
- les jeunes de 12-17 ans;
- et les jeunes de minorités visibles.

Diverses actions préventives inspirantes et pertinentes, montréalaises, québécoise, canadiennes et étrangères, ciblant les jeunes comme source d'insécurité, ou davantage les citoyens insécurisés, et d'autres visant une meilleure cohésion sociale sont présentées dans l'avis.

## **LES 5 GRANDS AXES DE RECOMMANDATIONS DU CJM**

De par la place singulière qu'occupent les jeunes Montréalais au sein du thème de la sécurité des espaces publics, en étant à la fois source et victimes d'insécurité, il apparaît essentiel pour le CJM d'y porter une attention particulière et d'assurer une intervention qui en tienne compte. Dans cette optique, tout en ayant conscience que l'espace public demeure un espace du risque et qu'à cet égard, on ne peut présumer répondre totalement à la question de la sécurité urbaine, le CJM émet les recommandations suivantes :

## **1. Améliorer les possibilités de recours dans les espaces publics**

Doter l'espace public de moyens permettant aux citoyens de trouver assistance concourt à réduire les risques de victimisation, tout comme à améliorer la perception du citoyen à l'égard des lieux ciblés par de telles mesures et ainsi à favoriser un meilleur sentiment de sécurité dans ces espaces. Les jeunes Montréalais en ont notamment fait mention lors du sondage et des consultations publiques. De ce fait, le CjM recommande, entre autres :

- D'augmenter l'installation de téléphones publics dans les espaces publics, particulièrement dans les parcs jugés problématiques, ou encore une présence bienveillante (gardiens de chalet, intervenants de milieu, etc.);
- D'étendre aux entrées et sorties des stations de métro les mêmes systèmes d'assistance qui existent sur les quais de métro.

## **2. Continuer à améliorer l'aménagement et l'animation des espaces publics**

Un espace public aménagé de façon à pouvoir savoir où l'on est et où l'on va, voir et être vu-e, entendre et être entendu-e, et de façon à en favoriser l'animation et la fréquentation par des personnes de tout âge, contribue grandement, aux yeux des jeunes Montréalais, à en faire un espace public sécuritaire. Autant dans le sondage qu'aux consultations publiques, il est toutefois apparu que plusieurs espaces publics montréalais ne répondaient pas véritablement à ces critères. Aussi, le CjM recommande de :

- Promouvoir davantage le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire, en particulier auprès des comités consultatifs d'urbanisme des arrondissements et des villes liées;
- Intervenir davantage sur l'éclairage des espaces publics, par des jeux de lumière, par exemple, de façon à changer favorablement la perception du lieu en soirée et de ses abords, ou encore, par l'installation d'éclairages écologiques ou intermittents qui s'allumeraient au passage des gens, dans les ruelles notamment;
- Mettre en place des miroirs de sécurité dans les espaces publics jugés problématiques, par exemple, à certaines intersections, ruelles et certains tunnels piétonniers;

Pour l'animation, des mesures municipales ou corporatives peuvent être développées et, pour certaines, venir appuyer des initiatives collectives locales intégrant la population, de façon à ce que l'animation des espaces concernés puisse perdurer au travers de l'appropriation qui en serait faite par les citoyens. Le CjM recommande à cet effet de :

- Susciter davantage d'animation dans les espaces publics, notamment dans les parcs, à des heures plus tardives, qu'elle soit sous une forme encadrée ou libre;

Il serait, à cet égard, avantageux de :

- Faciliter l'obtention de permis pour une utilisation plus efficiente des infrastructures publiques destinées aux activités culturelles, ludiques et sportives;
- Prolonger les heures d'ouverture des parcs.
- Rendre les déplacements en transport en commun plus conviviaux, en développant un environnement apaisant pour les utilisateurs, par exemple en diffusant de la musique classique dans les stations de métro;

Encourager, à l'échelle des arrondissements et des villes liées, l'implication citoyenne à l'amélioration des espaces publics par le biais d'incitatifs :

- Pour les ruelles, par exemple, un concours des plus belles ruelles pourrait être lancé et inclure un volet sur l'éclairage, notamment. Il y aurait toutefois lieu que les arrondissements et les villes liées s'assurent d'intervenir, au préalable, sur les ruelles problématiques.
- Pour les parcs, par exemple, une corvée de nettoyage pourrait être organisée, au début de la belle saison, en sollicitant tant les résidents des abords des parcs que les jeunes qui l'utilisent, les policiers et le personnel municipal. L'argent recueilli de la vente des rebuts récupérés pourrait être utilisé à la concrétisation d'un projet défini au préalable par l'ensemble des participants. Ce projet pourrait notamment avoir pour objectif de rendre le lieu plus sécuritaire. Des ateliers de plantation pourraient, dans le même esprit, être proposés.
- Publiciser les initiatives citoyennes existantes.

### **3. Favoriser une meilleure cohésion sociale**

Favoriser une meilleure cohésion sociale, c'est atténuer les tensions inhérentes à la vie en société, c'est susciter une meilleure connaissance d'autrui, favorable au développement d'une solidarité de proximité, à un contrôle social informel et, en conséquence, c'est favoriser un meilleur sentiment de sécurité dans l'espace public, notamment lorsque l'insécurité se joue dans le décalage des perceptions que l'on peut avoir les uns des autres. Aux yeux des jeunes Montréalais consultés, et au regard de la présente analyse, il y aurait lieu de renforcer les initiatives existantes et d'en développer de nouvelles en la matière. Les recommandations suivantes du CjM suggèrent ainsi différentes façons d'agir en faveur d'une meilleure cohésion sociale, soit :

#### **3.1 Susciter un rapprochement intergénérationnel et interculturel**

Un tel rapprochement pourrait notamment être encouragé :

- En soutenant les projets ou programmes qui favorisent le dialogue, les contacts intergénérationnels et interculturels, notamment entre jeunes et parents (plus d'activités gratuites pour les familles, par exemple) et entre jeunes et citoyens insécurisés (par le bénévolat, par exemple);
- En suscitant la création de projets sociaux et artistiques centrés sur la participation et l'interaction entre les citoyens, tout comme entre les citoyens et la Ville, à l'exemple du projet de muséologie d'intervention sociale à Salaberry-de-Valleyfield ou de la *Zinneke Parade* à Bruxelles<sup>2</sup>;
- En soutenant les initiatives de citoyens ou de groupes de citoyens, comme celle des pères marocains à Amsterdam<sup>3</sup> visant à aller vers les jeunes de leur quartier, à nouer des contacts avec eux et, par la discussion, à transmettre aux jeunes certaines valeurs.

---

<sup>2</sup> Cf. chapitre 5, point 5.2.3 de l'avis.

<sup>3</sup> *Ibid.*

### 3.2 *Susciter un rapprochement entre les citoyens et les autorités*

Un tel rapprochement pourrait notamment être favorisé :

- En ayant le souci, dans le cas de la Commission d'agglomération sur la sécurité publique, de continuer à consulter les jeunes Montréalais;
- En instaurant dans les arrondissements et les villes liées une activité régulière consistant à prendre une « marche avec la mairesse ou le maire » dans chacun des quartiers, afin de favoriser l'expression par les citoyens des problèmes qu'ils rencontrent et à échanger sur ces sujets avec leur élu-e (comme cela se fait déjà dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie);
- En organisant dans les arrondissements et les villes liées des rencontres régulières entre les citoyens et les autorités (dont le service de police), en incluant les jeunes, à l'exemple des Cafés citoyens d'Herent en Belgique<sup>4</sup>;

De telles rencontres pourraient être initiées par les Tables de concertation en sécurité urbaine. Elles pourraient se tenir à une date fixe, par exemple tous les premiers samedis du mois, dans un lieu à la fois convivial et utilisé par les citoyens, comme les bibliothèques municipales ou encore les centres culturels. Elles pourraient rassembler des élus, des fonctionnaires municipaux, des policiers œuvrant sur le terrain, des intervenants communautaires et des citoyens. Le thème de chacune des rencontres pourrait être introduit par une courte représentation théâtrale préparée, par exemple, en collaboration avec l'organisme *Mise au jeu*, dont l'intervention inclut la participation active du public. Pour rejoindre les jeunes les plus concernés, des intervenants comme l'équipe de médiation *BUMP* de la Petite-Bourgogne (dans le cas, par exemple, de l'arrondissement Sud-Ouest), pourraient constituer des collaborateurs de choix.

- En accentuant, selon le contexte de chaque arrondissement ou ville liée, le travail de terrain des agents sociocommunautaires auprès des jeunes et leur participation aux tables de concertation et autres comités jeunesse;
- En s'assurant que les policiers fassent preuve de plus de nuances dans leur intervention et leur attitude lorsqu'ils doivent répondre à une plainte de citoyen à l'égard de jeunes, notamment issus des minorités visibles;

---

<sup>4</sup> Cf. chapitre 5, point 5.2.4 de l'avis.

- En poursuivant la formation des policiers sur la gestion de la diversité, en intégrant les particularités liées à la jeunesse et aux différentes réalités vécues par les jeunes Montréalais, de façon à mieux interagir avec ces derniers et ainsi permettre une meilleure communication entre jeunes et policiers;
- En se penchant sur les différentes options d'intervention autres que l'amende, dans le cas d'actes de flânerie notamment.

### **3.3 Offrir la médiation sociale**

Il y aurait notamment lieu de :

- Favoriser la médiation sociale dans le cas de plaintes de citoyens à l'égard de jeunes.

Pour ce faire, chaque arrondissement et ville liée, ou du moins ceux où l'insécurité associée aux jeunes est plus sensible, pourrait être doté d'une équipe ou d'un espace voué à cet effet, tel un centre de médiation sociale.

## **4. Déconstruire les préjugés et responsabiliser les citoyens**

Au plan de la problématique d'insécurité associée aux jeunes, il apparaît essentiel, parallèlement aux actions favorisant une meilleure cohésion sociale, de pouvoir démythifier et rétablir certains faits sur les jeunes, particulièrement sur les attroupements de jeunes. En ce sens, le CjM recommande de :

- Développer une campagne de sensibilisation visant à déconstruire les préjugés envers les jeunes;

La formule de l'événement jeunesse, réalisé au mois de janvier 2009, pourrait être reprise, en présentant les initiatives de jeunes Montréalais. Divers outils pourraient également être élaborés, comme une vidéo, à l'intention des grands médias. Plus localement, des initiatives telles que celles réalisées à Charleroi, en Belgique<sup>5</sup>, et plus récemment, dans le quartier Saint-Michel à Montréal<sup>6</sup>, pourraient être développées et largement diffusées.

Il apparaît également essentiel de responsabiliser les citoyens face aux devoirs inhérents à la vie sociale et de renforcer leur emprise sur leur sécurité ou du moins sur la manière dont il la perçoit, en les sensibilisant aux divers risques que peut comporter la vie urbaine. Le CjM recommande à cet effet de :

- Développer une campagne de sensibilisation auprès des Montréalais, dont les jeunes, portant sur les devoirs du citoyen et qui promouvrait notamment le civisme et le respect mutuel;
- Poursuivre et multiplier les actions de prévention relatives aux risques de victimisation, particulièrement présents chez les jeunes, surtout à l'égard des jeunes filles et des jeunes âgés de 12 à 17 ans (agression sexuelle, harcèlement, intimidation, etc.).

### **5. Intervenir davantage auprès des jeunes**

Il apparaît finalement primordial, aux yeux des jeunes Montréalais consultés, et au regard de la présente analyse, d'intervenir davantage auprès des jeunes, particulièrement auprès de ceux marginalisés ou à risque de marginalisation, de façon à ce qu'ils puissent avoir et sentir qu'ils ont leur place dans la communauté. Le CjM recommande à cet égard de :

- Maintenir en bon état, moderniser et adapter les infrastructures sportives, culturelles et de loisirs existantes, et les publiciser davantage ainsi que les services s'y rattachant destinés aux jeunes;
- Développer de nouvelles infrastructures sportives, culturelles et de loisirs, particulièrement auprès des 18-30 ans, lesquelles apparaissent largement déficientes et souvent peu accessibles;

---

<sup>5</sup> Cf. chapitre 5, point 5.1.1 de l'avis.

<sup>6</sup> De jeunes Michelois, avec le soutien de la Maison des jeunes Par la Grand'Porte, ont réalisé et lancé un documentaire intitulé *Saint-Michel : images et réalités*, qui parle de leur réalité.

- Dépasser l'objectif occupationnel dans l'offre d'activités en favorisant la participation des jeunes au processus de planification et d'organisation de leurs loisirs;
- Rendre davantage disponibles des lieux de socialisation pour les jeunes en veillant, par exemple, à ce que, lors de l'aménagement ou de la rénovation d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs, un espace jeunesse soit intégré;

Il pourrait s'agir, par exemple, d'un café jeunesse accessible, permettant l'anonymat, n'obligeant pas à la consommation, doté d'heures d'ouverture adéquates et qui serait ouvert à tous, jeunes et adultes, peu importe leur origine culturelle, leur orientation sexuelle, etc.

- Augmenter le nombre d'intervenants de milieu dans certains secteurs, améliorer leurs conditions de travail et assurer leur pérennité;
- Soutenir les projets et programmes des organismes communautaires jeunesse existants en assurant un financement récurrent ou par projet plus important;
- Obtenir une implication active du gouvernement du Québec, notamment pour le soutien financier, particulièrement en ce qui a trait aux initiatives montréalaises touchant les phénomènes socio-urbains : lutte à la pauvreté, lutte contre l'itinérance et les gangs de rue, etc.;

Le CjM considère enfin qu'il serait particulièrement pertinent :

- De créer un portail jeunesse sur le site Web de la Ville de Montréal qui permettrait aux jeunes Montréalais de prendre connaissance de ce qui se fait dans leur quartier ou ailleurs à Montréal et de s'exprimer;
- Et de veiller à bien publiciser ce site tant auprès des jeunes qu'auprès de la population en général.

## **CE QUE NOUS DEVONS TOUS RETENIR...**

Outre des améliorations à apporter à l'aménagement et à l'animation des espaces publics, tout comme aux possibilités de recours dans ces espaces, susciter des interactions positives entre les générations, entre les cultures, une meilleure compréhension les uns des autres, privilégier une plus grande proximité et un plus grand dialogue entre les citoyens et les autorités contribueraient à apaiser les éventuelles tensions qui minent la vie sociale et qui sont sources d'insécurité. Acquérir de nouvelles habiletés de façon à renforcer l'emprise des citoyens sur leur sécurité ou du moins sur la manière dont ils la perçoivent, en démythifiant ou en rétablissant certains faits sur les jeunes, par exemple, ou encore en sensibilisant les citoyens, dont les jeunes, aux divers risques que peut comporter la vie urbaine seraient également des initiatives à développer ou à renforcer. De même, il apparaît primordial de donner davantage aux jeunes l'opportunité de s'investir dans des activités valorisantes, de se retrouver entre pairs dans des lieux qu'ils pourraient s'approprier, de s'exprimer et d'être informés des ressources qui leur sont dédiées, de façon à ce qu'ils puissent avoir et sentir qu'ils ont leur place dans leur communauté. Tout ceci contribuerait finalement grandement tant à la mobilisation des citoyens pour un environnement paisible et sécuritaire qu'à l'amélioration de leur propre sentiment de sécurité dans leur milieu de vie.

Par le biais de cet avis, le CjM espère donc avoir fourni des pistes de solution inspirantes — reflet du point de vue des jeunes Montréalais — aux élus municipaux et aux représentants de l'Administration, en vue d'améliorer le sentiment de sécurité des Montréalais à l'égard des espaces publics de leur ville.